



DVH et éloignement volontaire du parent gardien

Par **line92360**, le **10/07/2013** à **14:52**

Bonjour,

Mon mari, divorcé depuis 2005, a eu 4 enfants dont 2 sont aujourd'hui majeurs. Aux vacances de printemps leur mère s'est opposé à ce qu'ils viennent pour une semaine (et de ce fait les 2 filles n'ont pas assisté à notre mariage). Il a porté plainte pour non présentation d'enfant.

Début il a indiqué qu'il prendrait les enfants en août comme prévu dans la convention du divorce. Elle a refusé disant qu'elle avait déjà pris ses dispositions. Depuis mon mari, qui a été en arrêt maladie plusieurs mois pour dépression sévère, a repris son travail. Il lui a indiqué alors ses dates de vacances qui sont malheureusement à cheval sur juillet août. Elle refuse toujours. Nous venons de lui envoyer un dernier mail pour redonner les dates.

Si elle ne répond pas que doit-il faire ? Porter de nouveau plainte, saisir le JAF (sachant que depuis le divorce il ne peut exercer son DVH normalement car elle est partie 4 ans en nouvelle-calédonie et depuis son retour en métropole elle est à l'autre bout de la France et c'est mon mari qui paie tous les billets de train pour voir ses enfants et ne peut pas les voir tous les 15 jours comme prévu - seulement pendant les vacances .

Que faire ?

Merci de votre aide et de vos conseils